

## Pôle Métropolitain Artois Douaisis

### Délibération du Conseil Métropolitain

\*\*\*

n°CM-02022021-08

Séance du 02 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux du mois de février à quatorze heures trente, le Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain Artois Douaisis s'est réuni dans la Salle Philippe Rapeneau de la Communauté Urbaine d'Arras, située à la Citadelle à Arras, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEORGET, suite à la convocation qui lui a été faite le 26 janvier 2021, laquelle convocation a été affichée au siège du syndicat mixte.

#### Étaient présents (10) :

MM. Pierre ANSART, Ernest AUCHART, Xavier BARTOSZEK, Jean-Jacques COTTEL, Pierre GEORGET, Freddy KACZMAREK, Frédéric LETURQUE, Gérard NICOLLE, Christian POIRET, Michel SEROUX.

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (6) :

M. Frédéric DELANNOY a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK, Jean-Marcel DUMONT a donné pouvoir à Pierre GEORGET, Stéphane TONELLE a donné pouvoir à Pierre GEORGET, Jean-Luc HALLÉ a donné pouvoir à Christian POIRET, Jean-Paul FONTAINE a donné pouvoir à Christian POIRET, Joël PIERRACHE a donné pouvoir à Xavier BARTOSZEK.

#### Absents excusés (7) :

Mmes Françoise ROSSIGNOL et Véronique THIÉBAUT, MM. Alain CAYET, Christophe DUMONT, Gérard DUÉ, Nicolas DESFACHELLE, Gilles GRÉVIN.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la Coopération  
et de la légalité

18 FEV. 2021

M. Xavier BARTOSZEK est désigné secrétaire de séance.

ARRIVÉE

#### **Objet : Création d'un emploi permanent de catégorie A de la filière administrative**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil métropolitain de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Afin de répondre à la montée en charge du travail engendrée par l'évolution du champ des actions d'intérêt métropolitain, il convient de renforcer les effectifs du syndicat mixte.

Le Président propose donc à l'assemblée la création d'un emploi de Chargé(e) de mission « coordination de projets de développement local » à temps complet placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président et de la directrice du Pôle Métropolitain – actuelle chargée de mission – à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Dans les domaines relevant du champ d'actions du Pôle Métropolitain Artois Douaisis en particulier et de ceux relevant de l'inter territorialité en général, le/la chargé(e) de mission « coordination de projets de développement local » :

- Favorise l'émergence, participe à la conception, l'élaboration, le pilotage de projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires.

- Coordonne, développe et anime le réseau des acteurs locaux et les partenariats (mobilisation des institutions régionales et départementales, développement d'une dynamique collective, montage des partenariats avec les acteurs, représentation du syndicat mixte auprès des partenaires).
- Pilote et anime les actions et programmes portés par le Pôle Métropolitain
- Anime des instances, comités et groupes de travail (organisation, préparation, comptes rendus, etc.).
- Met en œuvre des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs.
- Assure le suivi administratif et financier (rédaction des demandes de subventions, suivi des dossiers, analyse et rédaction de rapports, compte rendus, notes, etc.).

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché(e) territorial(e), rémunéré dans la limite du dernier échelon.

Dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale et faute de candidats statutaires, cet emploi serait susceptible d'être pourvu par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article 3-3 de ladite loi. L'annexe à la présente délibération précise la nature des fonctions de l'emploi ainsi créé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,
- Vu le tableau des emplois,

**DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- De créer un poste de Chargé(e) de mission « coordination de projets de développement local »,
- De créer un poste de Directeur/trice,
- De modifier ainsi le tableau des emplois :

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

18 FEV. 2021

EMPLOI	effectifs du syndicat mixte			ARRIVÉE	
	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Directeur/directrice	Attaché	A	0	1	TC
Chargé(e) de mission	Attaché	A	1	0	TC
Chargé(e) de mission « coordination de projets de développement local »	Attaché	A	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.*

*La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Le Président,

Le Président certifie que, en application  
de l'article 2 de la loi du 22 juillet 1982,  
la présente délibération a été publiée le  
Et transmise en Préfecture le  
Le Président,

18 FEV. 2021

18 FEV. 2021

18 FEV. 2021

**FICHE DE POSTE**

**ARRIVÉE**

**Chargé(e) de mission « coordination de projets de développement local »**

Le Pôle Métropolitain Artois Douaisis est un syndicat mixte fermé composé de 6 EPCI répartis dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Instance de réflexion et de dialogue, engagée dans une démarche de lobbying, au sein de laquelle ses membres s'attachent à cultiver connaissance commune, transparence et confiance, le Pôle Métropolitain Artois Douaisis est donc un outil au service de la coopération politique et technique interterritoriale. Il n'exerce pas de compétence. Ses membres lui ont délégué des actions qui composent l'intérêt métropolitain. Elles relèvent de trois grands axes stratégiques :

- Les transports et la mobilité
- L'attractivité territoriale
- Le renforcement des solidarités

Le Pôle Métropolitain est une structure légère. Après une période de structuration, les élus souhaitent renforcer les effectifs et recruter un 2<sup>nd</sup> ETP.

Ainsi, le Pôle Métropolitain Artois Douaisis recrute un(e) chargé(e) de mission « coordination de projets de développement local », placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Président et de la Directrice du Pôle Métropolitain.

Dans les domaines relevant du champ d'actions du Pôle Métropolitain Artois Douaisis en particulier et de ceux relevant de l'inter territorialité en général, le/la chargé(e) de mission « coordination de projets de développement local » :

- Favorise l'émergence, participe à la conception, l'élaboration, le pilotage de projets locaux dans le cadre des dispositifs de développement des territoires.
- Coordonne, développe et anime le réseau des acteurs locaux et les partenariats (mobilisation des institutions régionales et départementales, développement d'une dynamique collective, montage des partenariats avec les acteurs, représentation du syndicat mixte auprès des partenaires).
- Pilote et anime les actions et programmes portés par le Pôle Métropolitain
- Anime des instances, comités et groupes de travail (organisation, préparation, comptes rendus, etc.).
- Met en œuvre des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs.
- Assure le suivi administratif et financier (rédaction des demandes de subventions, suivi des dossiers, analyse et rédaction de rapports, compte rendus, notes, etc.).

Profil et compétences requises :

- De formation supérieure en développement local/territorial ou aménagement (niveau master II).
- Expérience significative et probante dans l'ingénierie de développement et la gestion de projet (portage et animation d'une démarche de développement avec une forte dimension partenariale) en matière de mobilité/transports, de santé et alimentation, d'habitat/logements, de développement durable.
- Expérience de travail avec les élus.
- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel.
- Rigueur, respect des délais et sens de la méthode, de l'organisation
- Excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles.
- aptitude à mobiliser et fédérer les acteurs locaux autour de projets communs

- aisance en public (animation de réunions d'élus, techniciens, acteurs de la santé, mobilité, etc.).
- Capacité d'adaptation.
- Dynamisme, sens de l'autonomie et de l'initiative.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Esprit d'équipe.
- Maîtrise des outils bureautiques et statistiques.
- Permis B.

Conditions de travail :

Contraintes horaires : mobilisation possible en dehors des horaires habituels

Contraintes de mobilité : déplacements sur l'ensemble des Hauts-de-France

Employeur : Pôle Métropolitain Artois Douaisis – rue Jean Monnet – 62490 Vitry-en-Artois

Temps de travail : complet

Poste basé à Vitry-en-Artois (62490)

Type d'emploi : emploi permanent – vacance d'emploi.

Cadre d'emploi : Attachées et attachés territoriaux (Catégorie A, filière administrative).

Ouvert aux contractuels : Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires (Art. 3-3 disposition 2 loi 84-53). Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Poste à pourvoir le plus rapidement possible.